

COMMUNE d'AIRE-SUR-LA-LYS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
LUNDI 22 NOVEMBRE 2021

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE-SUR-LA-LYS
EN DATE DU 22 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le **LUNDI 22 NOVEMBRE** à 20H00, le Conseil Municipal d'AIRE-SUR-LA-LYS s'est réuni en la **salle de l'Amitié** sous la présidence de **Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire**, par suite de la convocation en date du 16 novembre 2021.

ETAIENT PRESENTS : M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes CATTY Christine, WOZNY Florence, BAUDEQUIN Odile, MM. OBOEUF Gérard, WOJTKOWIAK David, BOULET Michel, HERMANT Alexandre - Maires-Adjointes, Mmes ALLOUCHERIE Françoise, DECRIEM Marie-Christine, ROUX Nathalie, BLONDEL Suzette, ALLAN Patricia, PLANQUELLE Rachel, BOULIER Amélie, SUBTIL Vanessa, MM. LERMYTTE François, FACON Jean Noël, COMBE Jacques, CATTEZ François, BOULET Guillaume, HOUSSIN Romuald, AZELART Laurent, MM. RYS Didier, DUBUISSON Frédéric, Mmes CROWYN Véronique, CHRETIEN Stéphanie.

MEMBRES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme VANDENBERGUE Séverine a donné procuration à M. DISSAUX Jean-Claude.
M. HERNOUT Serge a donné procuration à Mme WOZNY Florence.

Secrétaire de séance : Mme PLANQUELLE Rachel

Fin de la séance : 21h00

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

Accusé de réception en préfecture
062-216200147-20211122-2021-11-4-DE
Date de télétransmission : 26/11/2021
Date de réception préfecture : 26/11/2021

OBJET : AUTORISATION DE MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BP 2022

2021-11-N° 4

VU l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT qu'en section d'investissement, l'exécutif peut, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars et sur autorisation de l'Assemblée délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ;

CONSIDERANT que cette autorisation précise le montant et l'affectation des crédits ;

VU l'avis favorable de la Commission des Finances réunie le 8 novembre 2021 ;

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Michel BOULET - Maire-Adjoint ;

Et après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

ARTICLE 1er - DE VALIDER le tableau ci-dessous ;

ARTICLE 2 - D'AUTORISER l'affectation des crédits sur le BP 2022 ;

	BP 2021	25%	Crédits ouverts par anticipation au 01/01/2022
1001 - Travaux neufs de voirie	1 578 443,36 €	394 610,84 €	394 610,84 €
1002 - Environnement	328 407,74 €	82 101,94 €	82 101,94 €
1003 - Affaires scolaires	306 930,28 €	76 732,57 €	76 732,57 €
1005 - Monuments historiques	7 681 200,69 €	1 920 300,17 €	1 920 300,17 €
1006 - Affaires culturelles	48 583,49 €	12 145,87 €	12 145,87 €
1008 - Mobilité urbaine	292 194,93 €	73 048,73 €	73 048,73 €
1010 - Tourisme	96 787,61 €	24 196,90 €	24 196,90 €
1011 - Affaires diverses	70 336,00 €	17 584,00 €	17 584,00 €
1012 - Services techniques	540 091,44 €	135 022,86 €	135 022,86 €
1013 - Divers bâtiments	1 025 601,21 €	256 400,30 €	256 400,30 €
1014 - Service des sports	610 222,98 €	152 555,75 €	152 555,75 €
1015 - Défense incendie	46 153,48 €	11 538,37 €	11 538,37 €
1016 - Services administratifs	58 806,88 €	14 701,72 €	14 701,72 €
1019 - Salle Foch	1 500,00 €	375,00 €	375,00 €
1021 - Police Municipale	- €	- €	- €
1028 - Salle du Manège	5 000,00 €	1 250,00 €	1 250,00 €
45 - Opérations sous mandat	132 884,10 €	33 221,03 €	33 221,03 €
Total	12 823 144,19 €	3 205 786,05 €	3 205 786,05 €

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jean-Claude DISSAUX

Accusé de réception en préfecture
062-216200147-20211122-2021-11-4-DE
Date de télétransmission : 26/11/2021
Date de réception préfecture : 26/11/2021